

Meilleures pratiques en matière de formation des juges et des procureurs

Catégorie de la pratique: mise en œuvre d'outils de formation destinés à améliorer l'application du droit de l'Union européenne et la coopération judiciaire internationale

Type de pratique: excellente pratique

Institut: Réseau européen de formation judiciaire (REFJ)

Avril 2014

Intitulé de la pratique

THEMIS

Principales caractéristiques

Le concours THEMIS a été créé par l'INM roumain et le CEJ portugais en 2006, puis absorbé dans le **REFJ** en 2010.

Il est destiné aux juges et procureurs stagiaires, groupés en équipes nationales de trois personnes. Une personne est réputée stagiaire si elle est considérée comme telle au titre de son droit national et si elle n'a pas participé à des activités de formation initiale depuis plus de deux ans. Tout pays dans lequel la notion de «stagiaire» n'existe pas peut participer avec une équipe composée de magistrats (juges et/ou procureurs) qui, à la date du début du concours, sont dans leur première année de service, cette année commençant à la date de leur première nomination en tant que juge ou procureur, qu'ils exercent ou non la même fonction à ladite date. Le format actuel du concours est le suivant:

THEMIS comprend deux étapes: les demi-finales et une grande finale. L'étape des quatre demi-finales permet la participation à chacune d'elles de 11 équipes maximum, les gagnants et deuxièmes de chaque catégorie participant à la grande finale.

Lors de l'inscription aux demi-finales, les équipes choisissent un sujet relevant de l'une des quatre catégories thématiques du concours. Chacune des quatre demi-finales porte sur l'une de ces catégories, à savoir: a) coopération internationale en matière pénale, b) coopération judiciaire internationale en matière civile, c) interprétation et application des articles 5 ou 6 de la CEDH et d) éthique et déontologie des magistrats.

Chaque équipe prépare un mémoire écrit sur un sujet qui relève de la catégorie choisie pour sa demi-finale. Ce document est envoyé suffisamment tôt à tous les membres du jury (trois par sujet).

Lors de la demi-finale, chaque équipe participante dispose de 30 minutes au maximum pour présenter oralement son mémoire. Tous les membres de l'équipe participent à cette présentation et toutes les technologies audiovisuelles peuvent être utilisées.

Juste après cette présentation, une autre équipe participante (choisie au hasard) peut poser trois questions à l'équipe qui a fait la présentation. Après que celle-ci a répondu, le jury entame une discussion avec l'équipe à propos du contenu du mémoire et de la présentation orale, qui dure également 30 minutes. Chaque membre de l'équipe doit prendre une part plus ou moins égale dans la discussion.

Lors de chaque demi-finale, le jury choisit une équipe gagnante de la catégorie et une équipe arrivant en deuxième position. Les deux équipes ainsi sélectionnées participeront à la grande finale, qui rassemble huit équipes au total.

Le jury de la grande finale est composé de cinq membres et le thème à traiter lors de cet événement est choisi au hasard parmi les quatre catégories susmentionnées.

Pour la finale, chaque finaliste doit rédiger un rapport sur une question commune de droit qui lui est soumise par le jury immédiatement après la cérémonie d'ouverture de la grande finale. Ce rapport doit être terminé et remis aux organisateurs du concours THEMIS dans le délai imparti.

Chaque équipe est tenue de participer à un débat, devant le jury, avec une autre équipe participante, lors duquel chacun doit adopter des positions opposées sur une étude de cas ou un sujet donné, qui leur est communiqué deux semaines avant la finale. Chaque paire d'équipes débattra d'un cas différent.

Au terme de chaque journée de travail et selon le calendrier fixé par les organisateurs, chaque équipe élabore et remet au jury un dossier d'observation concernant chacun des débats auquel l'équipe n'a pas participé durant la journée. Ce dossier doit contenir des réactions constructives, l'avis de l'équipe sur l'approche adoptée par les équipes qui ont pris part au débat ainsi que toute autre observation constructive qu'elle souhaite formuler.

Le jury évalue la performance globale des participants en ce qui

concerne le rapport écrit, le débat et les dossiers d'observation à l'aune des critères suivants (le cas échéant):

- l'originalité;
- les références à la jurisprudence pertinente de la Cour de justice de l'Union européenne et de la Cour européenne des droits de l'homme;
- les normes de l'Union européenne dans le domaine de l'éthique et de la déontologie des juges et procureurs;
- l'analyse approfondie des derniers débats européens sur l'éthique et le droit de l'Union;
- l'anticipation sur de futures solutions;
- l'esprit critique;
- les compétences en matière de communication;
- la clarté, l'attractivité et la force de persuasion pour ce qui est des compétences orales et la cohérence.

Le jury désigne ensuite l'équipe lauréate du concours THEMIS parmi les équipes participantes.

Ce projet a pour but de développer les capacités liées à la future profession des participants, comme les compétences en matière de communication, les talents de débatteur, la réflexion critique et analytique, le raisonnement logique et les aptitudes rédaction juridique.

Cette manifestation vise aussi à développer les contacts professionnels, les expériences et les rapports entre les stagiaires et leurs formateurs. Elle est une occasion unique pour les stagiaires de discuter de leurs idées sur les sujets choisis avec des experts renommés dans un forum international.

Lien internet direct

http://www.ejtn.eu/fr/About/THEMIS11/

Coordonnées de l'institution

Réseau européen de formation judiciaire (REFJ)

Rue du Commerce, 123

1000 Bruxelles Belgique

Téléphone: + 32 2 280 22 42

Fax: + 32 2 280 22 36 Courriel: <u>ejtn@ejtn.eu</u>

Site internet: http://www.ejtn.eu

Autres commentaires

Le modèle de la demi-finale, tel que décrit ci-dessus, est resté presque inchangé depuis sa création. En fait, celle-ci consiste en un séminaire construit à l'envers.

En effet, il incombe aux participants de sélectionner et de présenter les sujets qu'ils souhaitent aborder (même s'ils doivent les choisir parmi une liste restreinte de sujets généraux présélectionnés), tandis qu'il appartient aux experts (les membres du jury) de mener la discussion qui s'ensuit en soulignant les principaux éléments de la présentation.

Cette **EXCELLENTE PRATIQUE** est parfaitement transposable au niveau national, soit sous la forme d'un concours national préalable lié au concours THEMIS du REFJ (épreuves éliminatoires nationales), soit en l'appliquant à tout autre domaine de formation dans lequel les compétences de présentation et d'argumentation des stagiaires doivent être développées.

Source: Projet pilote – Formation judiciaire européenne: «Lot 1 – Étude sur les bonnes pratiques en matière de formation des juges et des procureurs», réalisée par le Réseau européen de formation judiciaire (REFJ)